

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le candidat devra justifier à l'inscription, de 14 semaines d'expérience professionnelle ou de formation en milieu professionnel dans le secteur concerné, dans les 3 ans précédant l'examen.

Référence : *Arrêté du 11 septembre 2024 modifiant les arrêtés de création des spécialités de certificat d'aptitude professionnelle « arts de la broderie », « tournage en céramique » et « vannerie »).*
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050217051/>

Sont exclues les entreprises qui produisent en série, tuileries, fabrication artisanale de carreaux de carrelage, fabrication de santons.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront principalement au lycée H. Moisand à Longchamp (21). Elles pourront aussi se dérouler à L'EMA-CNIFOP de Saint-Amand-en-Puisaye (58) (selon les besoins). Ces centres sont peu desservis par les transports en commun et les offres d'hébergement proches sont peu nombreuses.

CONVOCATION ET RESULTATS

Votre convocation sera envoyée uniquement dans votre espace Cyclades courant Avril.
Votre relevé de notes sera aussi consultable sur Cyclades dès la parution des résultats (Juillet 2027).

Toutes les demandes de renseignement doivent être transmises à l'adresse mail
dec2.cyclades@ac-dijon.fr

AUCUN RENSEIGNEMENT sera donné par téléphone.